

St-Julien en St-Alban, le 11 avril 2017

Note de présentation du Budget Primitif 2017

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville, dès que celui-ci sera effectif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 est voté le 11 Avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases des travaux de la commission finances du lundi 27 mars 2017.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des acteurs publics chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires (y compris le paiement des intervenants extérieurs pour les TAPS) représentent 43,19 % des dépenses de fonctionnement de la ville (hors virement à la section d'investissement).

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 1 688 709 € (virement à la section d'investissement compris).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont sensiblement baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution et notamment de la DGF.

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 1 688 709 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	385 200 €	Excédent brut reporté	135 614,94 €
Dépenses de personnel	505 650 €	Recettes des services	41 900 €
Autres dépenses de gestion courante	226 400 €	Impôts et taxes	1 158 094 €
Dépenses financières	40 000 €	Dotations et participations	290 900 €
Dépenses exceptionnelles	1500 €	Autres recettes de gestion courante	30 200,06 €
Autres dépenses	2 000€	Recettes exceptionnelles	0 €
Dépenses imprévues	0 €	Recettes financières	0 €
Total dépenses réelles	1 160 750 €	Autres recettes	2 000 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	10 000 €	Total recettes réelles	1 658 709 €
Virement à la section d'investissement	517 959 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	10 000 €
Total général	1 688 709 €	Total général	1 758 709 €

Il est précisé qu'il y a eu peu de changements concernant la section de fonctionnement par rapport à 2016, néanmoins, suite au débasage du taux de la taxe d'habitation, une partie du produit de la taxe d'habitation nous sera reversée directement par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche par le biais de l'attribution de compensation (ces crédits seront désormais ouverts sur l'article 7321). Aussi, les travaux liés à la réhabilitation du SDIS de Le Pouzin ayant pris du retard, les crédits ouverts pour cette opération sur 2016 doivent être reconduits en 2017. Enfin, suite à l'extension de la bibliothèque et la mise en location de deux logements en 2016, les dépenses de combustibles et d'électricité de la commune devraient s'accroître. En contrepartie les recettes liées à la perception des loyers et des provisions sur charges augmenteront.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 :

- *concernant les ménages*
- . Taxe d'habitation : 5,97 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 7,36 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 81,67 %

Les taux restent donc stables pour les ménages.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 203 242 €.

d) La dotation globale de fonctionnement forfaitaire

La dotation globale de fonctionnement forfaitaire de l'Etat s'élèvera à 12 385 € soit une baisse de 69,32% par rapport à l'an passé (40 360 €).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une nouvelle bibliothèque, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

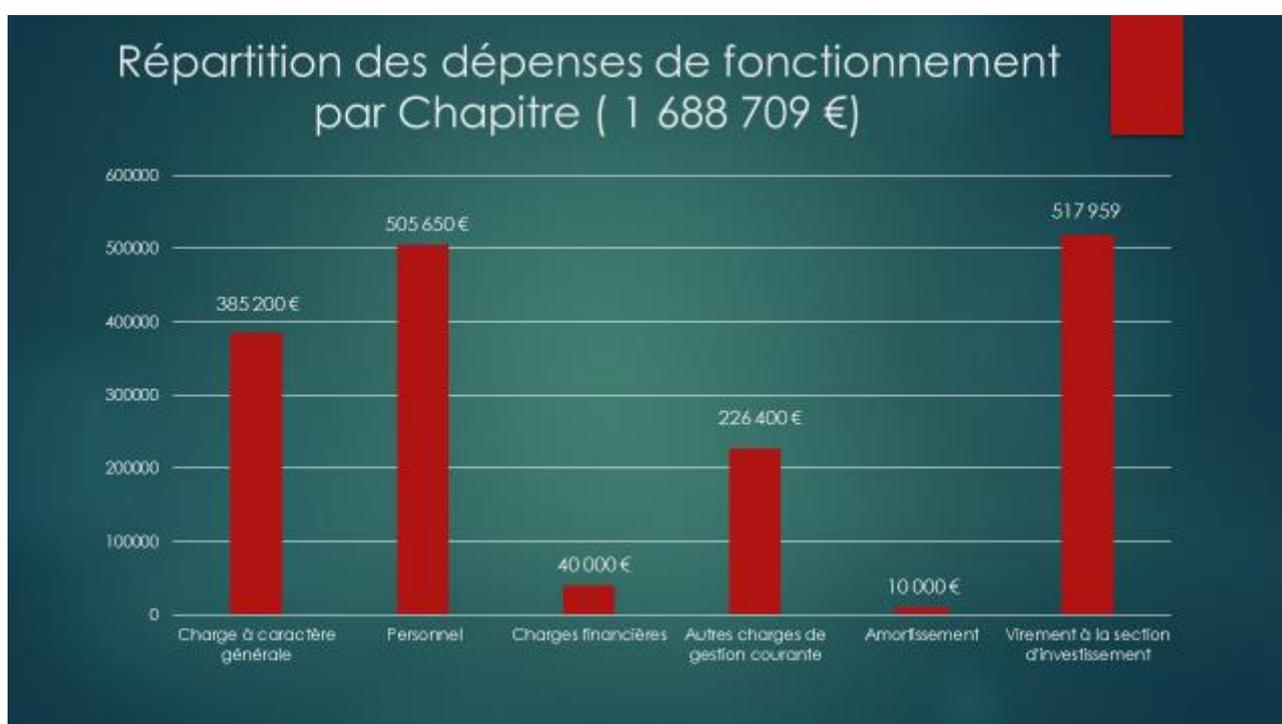
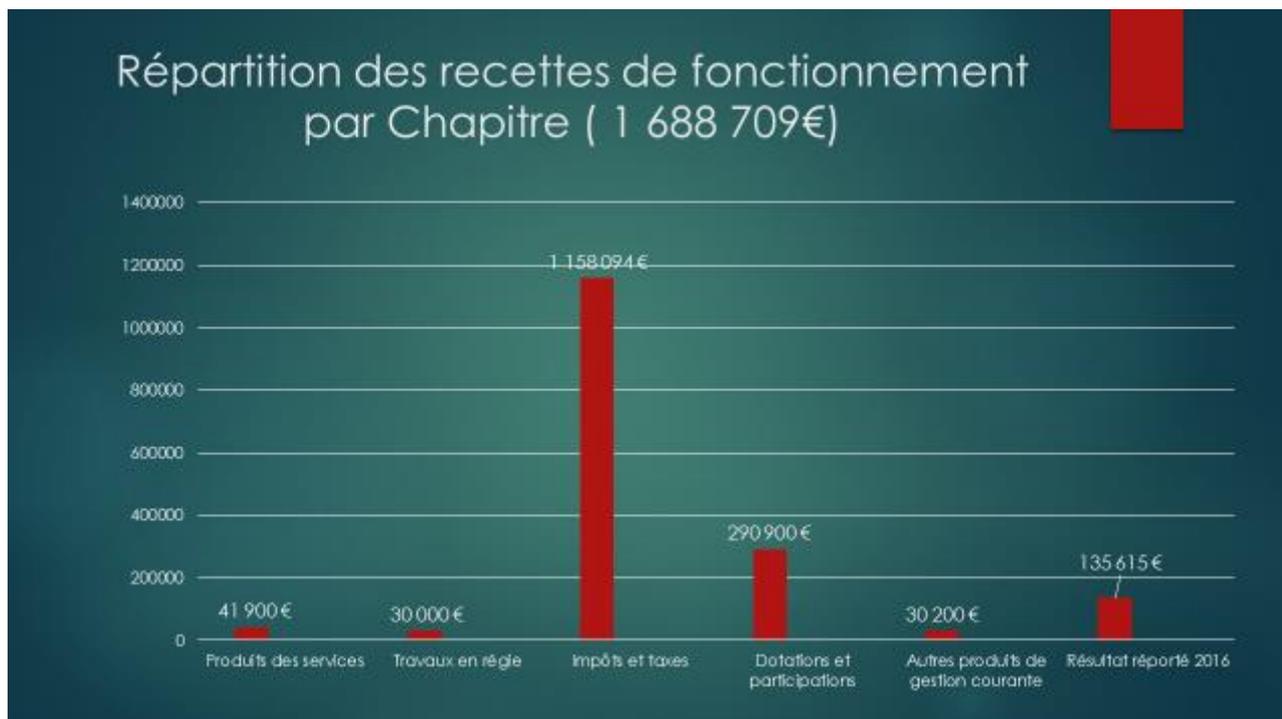
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	867 369,21 €	Virement de la section de fonctionnement	517 959 €
Remboursement d'emprunts	81 200 €	FCTVA	120 000,24 €
Immobilisations corporelles (Achat terrain, véhicule, fleurissement du village, travaux de voirie rue René Palix...)	814 025,45 €	Excédent de fonctionnement	1 561 206,74 €
Immobilisation en cours (toiture chapelle des roberts...)	398 733,29 €	Immobilisations corporelles	20 000 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	30 000 €	Taxe aménagement	12 000
Immobilisations incorporelles (PLU, étude zone de commerce...)	48 000 €	Subventions	132 498,76 €
Subvention d'équipement versée	8 000 €	Emprunt	0 €
Reste à réaliser	126 336,29 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	10 000 €
Total général	2 373 664,74 €	Total général	2 373 664,74 €

c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

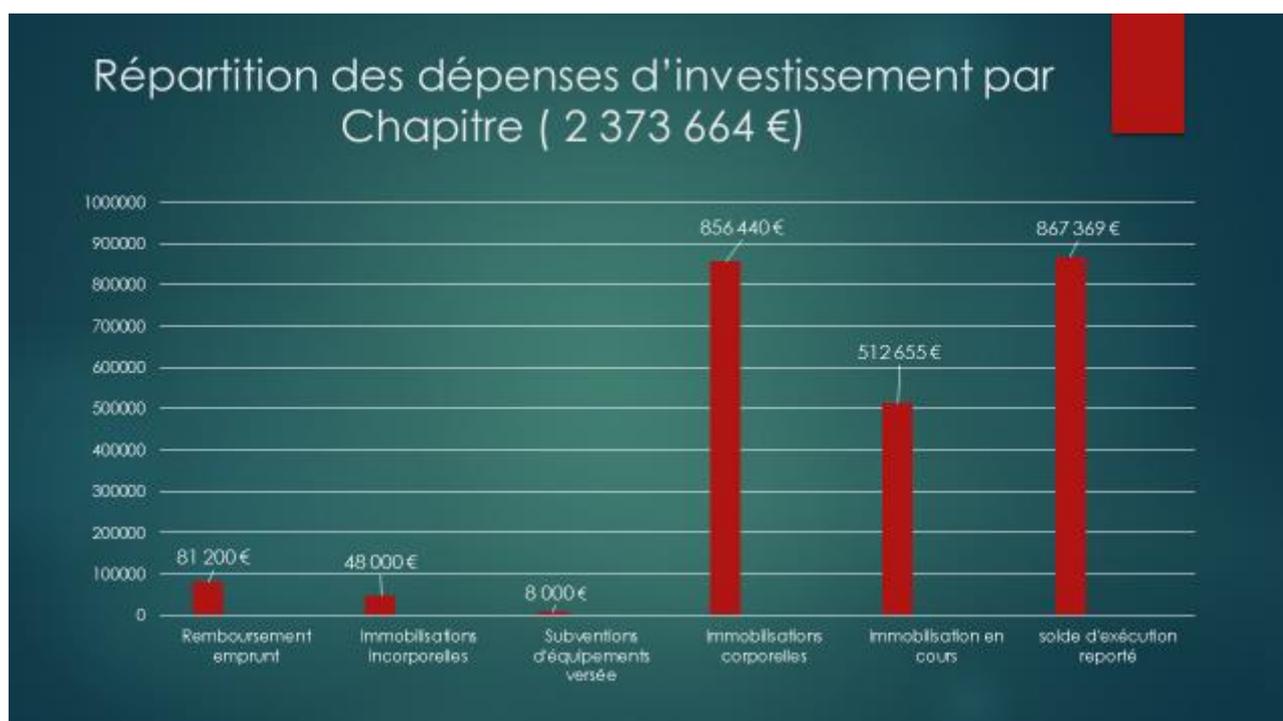
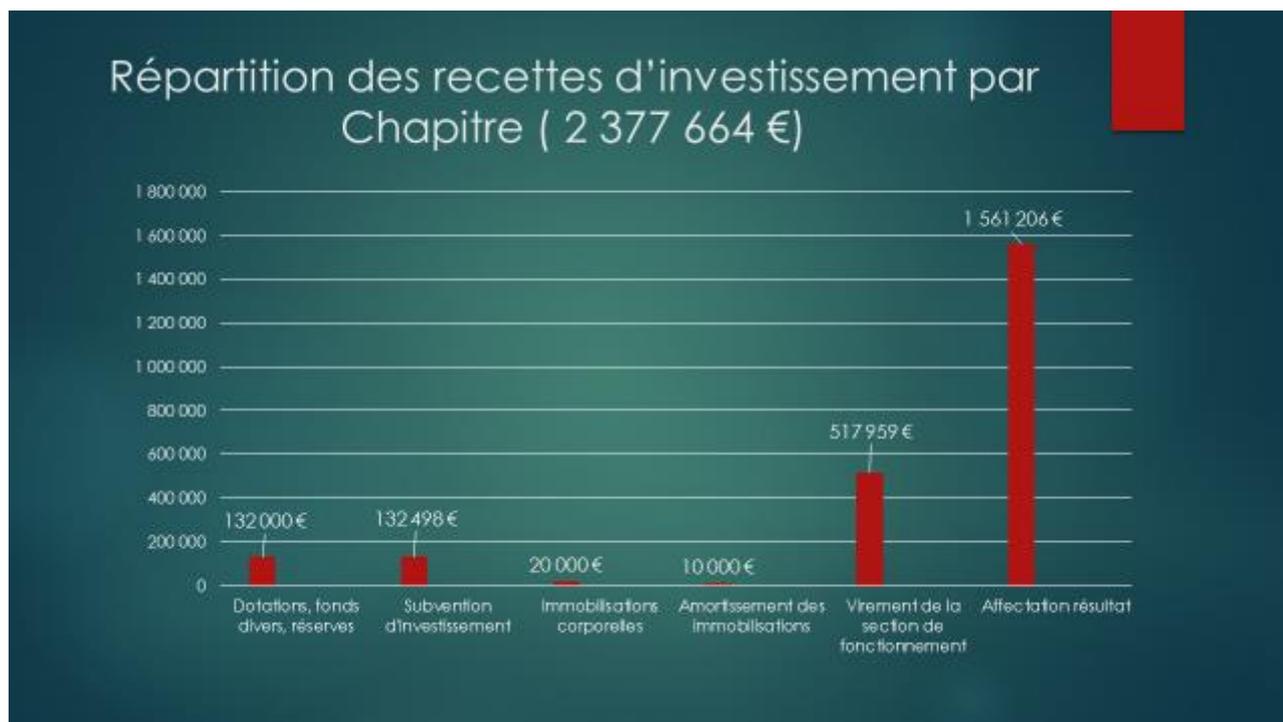
- La réalisation de travaux au cimetière (20 000 €)
- La réfection de la toiture de la Chapelle des Roberts (25 000 €)
- Travaux Rue René PALIX Voirie – Réseaux secs (400 000 €, reste à déterminer ce qu'il sera fait sur l'exercice 2017)
- Achat de terrain (30 000 €)
- Acquisition d'un panneau lumineux signalétique (30 000 €)
- Fleurissement du village : (25 000 €)
- Réalisation de l'AD'Ap de la commune (4000 €)

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :



b) Recettes et dépenses de fonctionnement :



c) Etat de la dette

L'endettement de la commune est très faible, et le résultat de la section fonctionnement couvre très largement le remboursement annuel du capital emprunté.

Fait à St-Julien en St-Alban le 11/04/2017

Le Maire,
Julien FOUGEIROL